ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Le ministre impose un moratoire sur la récolte du caribou de l'île de Baffin

IQALUIT, Nunavut (19 décembre 2014) – Le gouvernement du Nunavut (GN) a annoncé aujourd'hui un moratoire provisoire sur la récolte du caribou de l'île de Baffin, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2015. En 2014, le ministère de l'Environnement a effectué un relevé aérien de toutes les hardes de caribous de l'île de Baffin. Après analyse approfondie dudit relevé, les données indiquent qu'il y a environ 5 000 caribous sur l'île de Baffin. Il s'agit d'une diminution de 90 à 95 pour cent par rapport à l'estimation de la population dans les années 1990.

« Ces chiffres extrêmement bas sont conformes aux constatations des chasseurs de l'île de Baffin », a déclaré Johnny Mike, ministre de l'Environnement. « La situation est grave, et le GN prend des mesures urgentes pour protéger la viabilité du caribou de l'île de Baffin. C'est une responsabilité partagée, et nous travaillons avec nos partenaires de la cogestion, les chasseurs et les collectivités pour préparer un plan qui assure la viabilité à long terme du caribou de Baffin pour les futures générations. »

Le moratoire provisoire est en vigueur jusqu'à nouvel ordre. L'élaboration de mesures de conservation à long terme s'effectue en conformité avec le système de cogestion de la faune prévu dans l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* (ARTN).

« *Avatittinnik Kamatsiarniq*, respect et soin de la terre, de la faune et de l'environnement, est primordial dans nos valeurs traditionnelles et nos connaissances. Les Inuit ont toujours respecté le cycle naturel du caribou, et nous devons désormais composer avec des pressions additionnelles en raison de l'équipement moderne utilisé sur les terres », de dire le ministre Mike. « Le respect de ce moratoire provisoire est essentiel pour le repeuplement de la population de caribous de l'île de Baffin. »

Conformément à l'article 5.3.24 de l'ARTN, « en raison d'une urgence et de circonstances exceptionnelles », le ministre de l'Environnement a le pouvoir de mettre en œuvre une décision provisoire pour modifier les activités de récolte, ce qui est

compatible avec la résolution présentée par le Commission de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN), à la suite de sa réunion de décembre 2014.

###

Renseignements aux médias :

Yasmina Pepa
Attachée de presse du premier ministre Peter Taptuna
YPepa@gov.nu.ca
867 975-5059

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : *www.gov.nu.ca.*

Document d’information

Selon les estimations du relevé aérien d’avril 2014, qui a répertorié l’entière population de caribous de l’île de Baffin, on dénombre actuellement un total de 3 462 à 6 250 caribous sur l’île de Baffin, une baisse de 90 à 95 pour cent depuis les années 1990, alors que la population était estimée à environ 120 000 à 330 000 bêtes.

Bien que le caribou de la toundra, comme celui qu’on trouve sur l’île de Baffin, connaît des fluctuations naturelles de sa population sur un cycle de 50 à 90 ans, ces chiffres sont extrêmement bas. Cela veut dire que le caribou de l’île de Baffin risque de disparaître, en particulier dans le Nord de Baffin où l’on dénombre de 159 à 622 caribous au total.

Voici certains des facteurs possibles de ce déclin :

- Le surpâturage est la première cause naturelle du déclin de la population. Cette situation survient lorsque le nombre de caribous est élevé et en croissance et que les bêtes mangent la végétation plus rapidement qu’elle peut se régénérer. Éventuellement, le nombre de caribous excède ce que la végétation peut supporter, et la population décline.
- L’augmentation de la population humaine entraîne une demande croissante de caribous.
- L’utilisation de techniques et d’équipements plus sophistiqués.
- Les chasseurs couvrent de plus grandes distances pour atteindre le caribou.
- L’impact potentiel de l’activité industrielle.

Au cours des 18 derniers mois, le GN a travaillé avec ses partenaires de la cogestion, ainsi qu’avec les collectivités, les organisations de chasseurs et de trappeurs de Baffin, les aînés et les scientifiques, pour explorer diverses options de gestion. À la lumière de ces discussions, et en prenant en considération l’incidence immédiate et à venir des facteurs énumérés ci-dessus, le ministère de l’Environnement a entrepris la rédaction d’un plan de gestion global.

Les nouvelles estimations de la population justifient la prise de mesures de gestion immédiates pour réduire le risque de détruire une partie ou la totalité de la population de caribous de l’île de Baffin. Si la récolte sans restriction se poursuit parmi cette très petite et fragile population tandis que nous élaborons le plan de gestion, nous courons le risque de perdre toute la population de caribous de l’île de Baffin.

Le but du moratoire provisoire est de protéger le troupeau existant et de lui permettre de se repeupler avec le temps. Il n’y a pas de solution immédiate pour régler cette situation. On ne sait pas combien de temps il faudra pour que la population de caribous soit durable sur l’île de Baffin. La prochaine étape pour la CGRFN est de tenir des audiences publiques en mars ou en avril 2015 afin d’examiner les options de gestion pour le caribou de l’île de Baffin Caribou, et de se concerter sur les mesures de gestion à prendre.

Les agents de conservation du Nunavut travailleront en étroite collaboration avec les organisations de chasseurs et de trappeurs communautaires pour surveiller la situation. À compter du 1er janvier 2015, la chasse au caribou sur l’île de Baffin pourrait entraîner une enquête, qui à son tour pourrait donner lieu à des amendes ou à des accusations.